

COLLECTIVITÉ

COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims  
Canton de Ville en Tardenois

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du vendredi 26 septembre 2014

Par suite d'une convocation en date du 11 septembre 2014, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Maurice ENGEMANN, Xavier CULEUX, Thierry PROLA, Grégoire MAZZINI, Pierre CARRE, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX.
présents	11	
votants	11	Secrétaire de séance : Jacky LESUEUR.
Délibération n°	31/2014	

Objet : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS .

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,  
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et R.123-8 fixant les conditions d'élections des membres du conseil d'administration des CCAS,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres délégués représentant la collectivité au sein du conseil d'administration du CCAS.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Xavier CULEUX, Gérald MABILE, Thierry PROLA ont obtenu 11 voix, et ont donc été proclamés élus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 26 septembre 2014  
Affichage du 29 septembre 2014  
Le Maire  
Patrick DAHLEM

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte  
compte tenu de sa publication le 26 septembre 2014



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

- 7 OCT. 2014

